

NOTE DE LA REDACTION

Le second trimestre de 1946 a confirmé les promesses offertes par le début de l'année.

En juillet, il était possible de juger la situation céréalière satisfaisante dans son ensemble, et suffisante pour les besoins d'un Maroc rationné. Les légumineuses fournissaient des rendements supérieurs à la moyenne. On notait en outre l'état remarquable du bétail et la production abondante des légumes frais ⁽¹⁾.

Ces résultats favorables et si importants de la production agricole s'accordaient avec ceux des exploitations minières et des entreprises productrices d'énergie. L'extraction de l'anthracite et celle des phosphates ⁽²⁾ dépassaient les tonnages du premier trimestre, eux-mêmes en nette avance sur ceux de l'année passée. Une constatation semblable s'imposait devant les rendements obtenus pour l'énergie électrique ⁽³⁾.

Pendant la même période, la situation financière du pays demeurait aussi saine que précédemment : pas d'accroissement de la circulation malgré le retrait de près d'un milliard et demi de billets algériens remplacés par des billets marocains, l'afflux de capitaux de France et d'Algérie, et le plein effet des mesures de décembre 1945 : relèvement des salaires et dévaluation ⁽⁴⁾.

La valeur d'un tel ensemble de résultats est incontestable si on les rapproche de ceux qui furent constatés pour les périodes antérieures. Si la circulation ne s'accroît pas, la cause en est à la fois dans l'effet de résorption des emprunts locaux, dans l'accroissement des divers dépôts — passant de 20 milliards 222 millions au 31 mars à 23 milliards 351 millions au 30 juin, — ⁽⁵⁾, et dans l'équilibre de la situation budgétaire confirmée encore en juillet.

Que l'accroissement indéniable des dépenses publiques et des dépenses privées puisse ainsi, en quelque sorte, « s'éponger » sans trace dans le montant de la circulation, c'est le témoignage certain de l'accroissement de la production et de la quantité des produits versés à la consommation.

Les premiers renseignements fournis sur le commerce extérieur d'après-guerre sont encourageants par les perspectives qu'ils ouvrent, à bref délai, d'échanges plus actifs et plus impor-

nants que dans la période d'avant-guerre. On notera seulement la nécessité de diversifier l'exportation des produits de fabrication et de la diriger dans toute la mesure du possible sur l'étranger, l'obtention de devises et l'équilibre général du commerce extérieur ⁽⁶⁾.

Une comparaison qui incite, par contre, à la réflexion, est celle des chiffres concernant les créations de fonds de commerce et de sociétés pour chacun des premiers semestres 1945 et 1946 ⁽⁷⁾.

Une telle prolifération des fonds de commerce, — passant de 1028 pour le premier semestre 1945 à 3666 pour la même période de 1946, contre une moyenne semestrielle de 670 pour les années 1937-1938, ne témoigne pas d'une situation parfaitement saine où les échanges s'opèrent avec des marges bénéficiaires normales. Il en est de même, dans une certaine mesure, de l'augmentation du nombre des sociétés, dès lors qu'il ne s'agit que de débits de boissons.

Le nombre des sociétés nouvelles ayant pour objet des activités vraiment utiles, le relèvement déjà signalé du volume des dépôts, et même la hausse générale des cours des valeurs mobilières, industrielles et commerciales, à l'Office de compensation de Casablanca ⁽⁸⁾, constituent des signes d'une autre valeur de l'importance du renouveau économique du pays.

Deux autres faits significatifs se dégagent de la statistique des commerces nouveaux. Le premier confirme l'importance croissante de Casablanca, où se localisent près des deux-tiers de ces nouvelles exploitations et de la moitié des sociétés constituées dans l'ensemble du Maroc Rabat et Fès suivant avec des chances alternées selon la nature du commerce ou celle des opérations qui les affectent (inscriptions, modifications, ventes). Le second fournit un assez curieux élément de l'indice général des prix : le coût moyen du fonds de commerce est passé de 40.000 francs avant-guerre à 384.000 francs pour le premier semestre 1945 et à 452.000 francs pour la même période de l'année présente.

La pleine conscience que prend le Maroc des nécessités de son développement s'exprime en de nombreux domaines par des efforts de plus

(1) La situation agricole du Maroc pour le 2ème trimestre 1946, p. 408.

(2) Statistiques de la production minière, p. 400.

(3) Production marocaine d'énergie électrique, p. 409.

(4) Situation financière du Protectorat à la fin du premier semestre 1946. Rapport du directeur des finances à la commission du budget, en juillet 1946, p. 420.

(5) Dépôts constatés au cours du deuxième trimestre 1946, p. 424.

(6) Le premier semestre d'une première année d'après-guerre, p. 411.

(7) Statistique comparée des créations, radiations et ventes de fonds de commerce et sociétés pendant chacun des premiers semestres 1945-1946, p. 410.

(8) Indice des valeurs mobilières cotées à la Bourse de Casablanca, p. 424.

en plus marqués pour définir avec le maximum de précision ses besoins et ses moyens. Les uns, après avoir rappelé le bilan de l'industrie hôtelière dans la période d'entre deux guerres, procèdent au recensement de sa capacité de réception en touristes étrangers, la jugent insuffisante et soulignent l'ampleur du nouveau travail à effectuer ⁽⁹⁾. D'autres énumèrent les vastes tâches qui vont incomber aux installateurs de la « chaîne marocaine du froid » pour la conservation et la meilleure distribution des produits les plus divers et, notamment, des primeurs et des fruits ⁽¹⁰⁾. Ailleurs, on précise les grands efforts nécessaires à l'intensification des exportations sur France et sur l'étranger ⁽¹¹⁾.

**

L'hydraulique agricole, enfin, qui conditionne largement la mise en valeur du pays, est abordée sous tous ses aspects ⁽¹²⁾. Elle pose des problèmes techniques très importants, que l'on pense pouvoir résoudre. Elle soulève aussi une question moins souvent affrontée, peut-être par la crainte que l'on éprouve de ne pouvoir y répondre d'une manière satisfaisante. La mise à la disposition du public, avec la plus grande abondance possible, d'éléments fondamentaux pour la subsistance ou la production, ne doit pas exclure la notion de rentabilité des fournitures ainsi assurées. Bien au contraire, il semble que plus l'Etat intervient, comme la situation l'exige, dans la production et la distribution des éléments de base, plus il doit avoir la ferme volonté d'un solide équilibre entre ses propres entreprises et toutes celles qu'il contrôle. Ce n'est, en effet, que compliquer le problème des prix que de prétendre, comme on l'a fait longtemps, mettre produits et services essentiels à la disposition des usagers aux tarifs les plus bas possi-

bles, sans égard à leur coût réel. Qu'il soit couvert par une caisse de compensation ou par le budget général, c'est toujours au public qu'incombe en définitive le déficit d'exploitations ainsi comprises, que les versements indispensables soient perçus directement sous forme de taxes spéciales ou par le jeu de la trésorerie et des impôts qui l'alimentent.

**

Toutes ces questions ont trouvé leurs retentissements dans le discours prononcé par le Résident Général à l'ouverture de la session de juillet des sections française et marocaine du Conseil de Gouvernement ⁽¹³⁾. Nous n'entreprendrons pas de résumer ce document. Il est d'une telle portée qu'il faudrait remonter à l'exposé des motifs du grand Emprunt Chérifien de 1920, base de la mise en valeur des phosphates, de la construction à grande échelle du port de Casablanca, et de tout le réseau ferré du pays, pour lui trouver un antécédent valable dans les annales de la politique économique marocaine. La mise en valeur en tous domaines du Maroc, son élévation au rang qui doit lui revenir dans la hiérarchie mondiale, au sein de l'Union Française, exigent un tel ensemble d'efforts et la concentration de moyens si puissants que nombre d'auditeurs ont pu manifester quelque étonnement à l'énoncé d'un programme économique aussi solidement établi aussi complet, aussi original dans ses conceptions fondamentales. Il ne semble pourtant pas que ce programme excède la mesure de ce pays, de ses besoins, de ses ressources ou qu'il tranche tellement par rapport à ceux qu'établissent des nations comparables à beaucoup d'égards au Maroc ⁽¹⁴⁾. C'est peut-être là, au fond, ce qui doit, ou ce qui devrait, le plus donner à penser.

(9) cf. Hôtels de grand tourisme - Didier Madras, p. 387.

(10) cf. La Chaîne du Froid - TRINTONAC, p. 381.

(11) cf. Considérations sur l'avenir des exportations marocaines, VALLET, p. 392.

(12) cf. Hydraulique agricole, par BAUZIL, p. 371.

(13) Discours du Résident Général, p. 397.

(14) Le plan quinquennal égyptien (1946-1950) par C. CAM-